

## Bulletin d'information sur les pesticides

N°7 – Février 2022

### Actualités législatives et réglementaires



#### **France : La confiance des citoyens dans le processus de réautorisation du glyphosate n'est pas garantie**

Dans un [avis](#) rendu public le 10 janvier dernier, la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (cnDAspe) a considéré que la confiance des citoyens dans le processus d'évaluation du renouvellement de l'autorisation du glyphosate en Europe n'était pas garantie.

Créée en 2013, la cnDAspe est chargée de veiller à la déontologie de l'expertise dans les champs sanitaires et environnementaux. Pour cela, elle rend régulièrement des avis consultatifs (non contraignants) visant à rendre les procédures plus transparentes et impartiales, afin d'accroître la confiance des citoyens dans les expertises menées au sein de l'Union européenne sur la santé publique et l'environnement.

Dans cet avis, la cnDAspe rappelle d'abord l'engagement du Gouvernement français à mettre en place un processus de [sortie du glyphosate](#) et la résolution adoptée par le Parlement européen le 9 juin 2021 exprimant sa forte

préoccupation sur le déclin de la biodiversité. Elle mentionne également le rapport d'expertise collective de l'Inserm « [Pesticides et effets sur la santé. Nouvelles données](#) », de juin 2021, qui indique la présomption d'un lien entre le glyphosate et le risque de cancer du système lymphatique (Lymphome non-hodgkinien). Ces différentes données auraient dû être des indices en faveur du maintien de l'interdiction du glyphosate.

Pourtant, le pré-rapport, rendu public en juin 2021 par les quatre États rapporteurs (France, Hongrie, Pays-Bas et Suède) chargés de la [réévaluation du glyphosate](#), conclut que l'herbicide ne remplit aucun critère d'interdiction (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction ou perturbateur endocrinien), ouvrant la voie à sa réautorisation. Cela s'oppose non seulement aux conclusions des rapports cités ci-dessus, mais aussi plus largement à la plupart des travaux scientifiques sur le sujet. La cnDAspe note qu'une très forte sélection des articles et dossiers scientifiques a été opérée par les États rapporteurs pour produire ce pré-rapport. Ainsi, 90 % des articles publiés dans la littérature scientifique internationale auraient été éliminés car jugés « non pertinents », de sorte que les données utilisées étaient principalement issues des dossiers soumis par les industriels demandeurs du renouvellement de l'autorisation. Or ces travaux ne respectent pas la méthodologie prescrite par les directrices de l'OCDE. En outre, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a refusé de publier les noms des experts des États membres impliqués dans cette évaluation scientifique ainsi que leurs déclarations de liens d'intérêts.

La cnDAspe, qui constate que ces éléments sont « *de nature à induire dans l'esprit du public un doute sérieux sur l'impartialité des experts s'étant prononcés sur ce dossier* », formule deux recommandations. D'une part, elle recommande au Gouvernement français de proposer à ses partenaires et à la Commission européenne la constitution d'un panel international indépendant chargé « *d'examiner les liens d'intérêt de chacun des experts membres des comités qui ont participé au pré-rapport d'évaluation des États rapporteurs sur le glyphosate rendu public en juin 2021* ». D'autre part, elle l'invite à demander à la Commission européenne « *qu'avant tout examen par l'EFSA [...] du pré-rapport remis par les quatre États rapporteurs, une analyse critique soit conduite par un panel international de personnalités indépendantes* » afin de vérifier que le choix opéré dans les données ait bien respecté les processus nécessaires. Pour chacune des recommandations, la cnDAspe préconise que les rapports issus de ces travaux soient rendus publics.

Ces mesures visant à contrôler l'impartialité et la rigueur méthodologique des expertises sont indispensables pour rétablir la confiance des citoyens européens dans le processus en cours d'évaluation des risques liés à l'utilisation du glyphosate.

*Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort ?*

*Justice Pesticides a besoin de vous pour continuer ce travail  
d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides.*

**Je donne à Justice Pesticides**

[Retour au site de Justice Pesticides](#)